

Édifices du Parlement

jusqu'à ce que les besoins du Parlement aient été clairement définis, les biens immobiliers actuels ne seront modifiés en rien. La décision s'applique particulièrement aux entreprises commerciales de la rue Sparks. L'administration fédérale occupera peut-être, de temps à autre, certains locaux de bureaux situés aux niveaux supérieurs des immeubles en cause, mais l'on conservera intact l'aspect commercial des entreprises situées au rez-de-chaussée sur la rue Sparks.

Afin de confirmer pareille intention, je tiens à appuyer sur le fait que tous les baux ont été exclus du processus d'expropriation. Je veux ici rassurer tous ceux qui occupent des établissements commerciaux sur le mail et leur donner le mot d'ordre: les affaires sont les affaires et elles se poursuivront. De plus, le gouvernement propose qu'une fois dressé le plan directeur du secteur, y compris la partie architecturale des immeubles, les entreprises commerciales continueront de jouir de locaux donnant sur la rue Sparks afin que l'aspect présenté actuellement par le mail puisse être conservé et mis en valeur.

Monsieur l'Orateur, tous nous sommes fiers de l'aspect imposant et du cadre merveilleux des édifices du Parlement. L'ensemble est tout aussi impressionnant que tout autre au monde. Je crois que nous abonderons tous dans le même sens, à savoir qu'il nous incombe d'en préserver la dignité, l'harmonie et la beauté pour les années à venir, étant donné le rôle fondamental joué par l'ensemble dans la vie du pays. J'ose croire que tous les honorables députés verront d'un bon œil l'annonce que je viens de leur faire et tout ce à quoi elle peut donner de suite en matière d'amélioration des installations visant au bon fonctionnement du Parlement et au parachèvement architectonique du centre-ville de la Capitale nationale.

Des voix: Bravo!

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de dire au nom de la loyale opposition de Sa Majesté que nous accueillons favorablement l'annonce faite aujourd'hui et félicitons le gouvernement d'avoir pris cette importante mesure.

C'est là un progrès significatif pour le Parlement. Car non seulement le Parlement est-il assuré de disposer de locaux suffisants pour effectuer ses travaux, mais il peut compter que l'on assurera la planification du travail sans cesse croissant des comités parlementaires et des parlementaires eux-mêmes au nom de leurs commettants. La Chambre considérera comme une œuvre permanente le travail des comités et si l'on veut que fonctionne le système des comités de la Chambre, il n'y a aucun doute que le personnel des comités doit se développer tant en nombre qu'en qualité. Nous avons maintenant l'assurance que cette importante fonction ne se verra pas limitée par le manque de locaux disponibles. J'espère qu'à l'étape de la planification, les intérêts des propriétaires et des locataires seront respectés et qu'on leur fera part de toute l'information voulue sur les plans et les calendriers des travaux. Il est important de noter que l'édifice du centre pourra vraiment servir aux fins pour lesquelles il a été construit, ou du moins qu'il y servira davantage, c'est-à-dire abriter les bureaux des députés.

Je ferai toutefois observer que l'élément le plus important de cette déclaration est celui du contrôle. La colline Parlementaire s'est acquise la réputation d'être un bijou architectural à nul autre pareil. Plus encore, elle est le symbole et le centre de notre vie nationale. Voilà pourquoi il faut la mettre à l'abri des conflits et des divergences de vues qui peuvent survenir entre les municipalités et les

[M. Dubé.]

spéculateurs de l'immobilier, même s'ils sont bien intentionnés. La déclaration d'aujourd'hui assurera à la population dont la capitale nationale s'incarne dans cette ville qu'elle aura son mot à dire dans la réalisation de ce centre.

L'annonce de l'intention du gouvernement de nommer une commission d'étude sur les édifices parlementaires est excellente, surtout si sa composition est celle qu'a signalée le ministre. Les personnes les plus compétentes se donneront la main pour aménager des installations convenables, pratiques et effectives mises au service du Parlement et des députés qui sont au service des Canadiens. Il est dommage que les négociations avec les États-Unis touchant la propriété de l'ambassade de ce pays ne soient pas encore conclues. Nous demandons tous au gouvernement d'aller de l'avant et nous l'assurons de l'appui de tous les députés pour mener ces négociations à bonne fin.

Finalement, je voudrais rendre hommage à la Commission de la capitale nationale qui, sauf de rares exceptions, a pris bien à cœur la responsabilité de concevoir la capitale nationale comme le siège du gouvernement et la place du peuple. Dans cette nouvelle initiative, elle doit continuer à préserver cet équilibre délicat pour que la ville ne cesse de progresser comme le digne symbole de notre vie nationale. Le ministre peut donc en l'occurrence compter sur l'appui de l'opposition.

Des voix: Bravo!

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, pour une raison que j'ignore, je n'ai pas reçu d'avance un exemplaire de cette déclaration, mais je suis heureux de signaler, sous l'impulsion du moment, notre vive approbation de l'annonce que vient de faire le ministre des Travaux publics. En effet, je partage l'opinion que vient d'exprimer mon ami, le député de Grenville-Carleton (M. Baker). Nous sommes non seulement des amis, il se trouve qu'à Ottawa, nous sommes voisins, nous habitons l'un en face de l'autre. En hiver, il m'aide à sortir ma voiture des bancs de neige. Mais j'ai un avantage sur lui, car de la fenêtre de ma chambre, je puis voir la Tour de la Paix. Malheur à l'aménageur qui irait construire une tour entre la fenêtre de ma chambre et la Tour de la Paix.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Même si mes observations ont été d'ordre personnel,—j'espère qu'on ne m'imputera pas un conflit d'intérêts—je tiens à souligner que nous nous intéressons non seulement à la beauté naturelle du paysage que nous pouvons admirer de la rue Sparks à la rivière, mais nous tenons aussi à ce que la colline du Parlement puisse être vue de tous les coins de la ville. J'espère qu'en plus des mesures qui sont prises et proposées dans cette déclaration, le gouvernement et la Commission de la capitale nationale joueront un rôle très efficace dans la préservation de la vue de la colline du Parlement offerte à tous les quartiers d'Ottawa.

● (1120)

Monsieur l'Orateur, nous approuvons sans réserve la décision d'exproprier l'aire sise entre les rues Wellington et Sparks et entre les rues Bank et Elgin aux fins annoncées par le ministre des Travaux publics (M. Dubé) et j'approuve les remarques qui ont été faites à ce propos tant par le ministre que par le député de Grenville-Carleton (M. Baker).